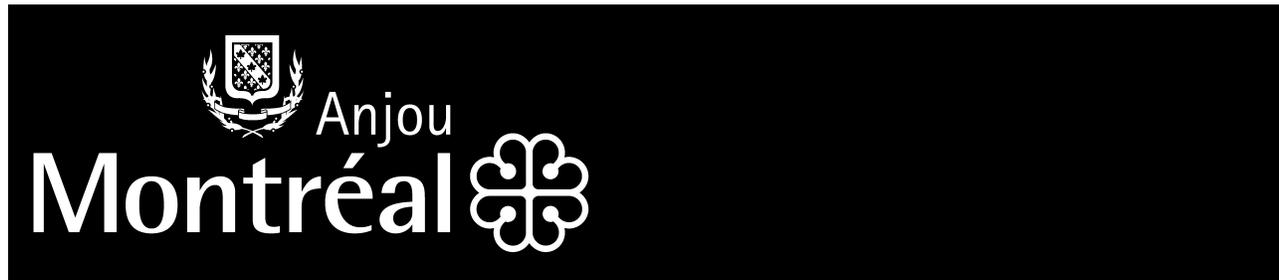


AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que, lors de sa séance qui aura lieu le 2 décembre 2014, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes :

- 1) Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour l'immeuble situé au 7800 de l'avenue de la Seine, sur le lot numéro 1 110 309 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-418, afin de permettre la marge avant existante de 3,72 mètres, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres;
- 2) Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour l'immeuble situé aux 7891-7893-7895 du boulevard Wilfrid-Pelletier, sur le lot numéro 1 113 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-409, afin de permettre la marge avant secondaire existante sur l'avenue Goncourt variant de 1,34 mètre à 1,58 mètre, alors que ledit règlement exige une marge avant secondaire minimale de 2 mètres.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 11 novembre 2014

Louise Goudreault
Directrice, Services administratifs,
Relations avec les citoyens et Greffe
Secrétaire d'arrondissement